

La mise en place des **conseils maritimes ultramarins de bassin**, quelques années après celle des conseils maritimes de façade (CMF) en métropole, s'inscrit dans le cadre général de la mise en œuvre d'une politique maritime intégrée pour la France ayant pour objectif une gestion **plus cohérente des questions liées à la mer**. Au niveau national, la Délégation à la mer et au littoral, est en charge de la coordination des services sur ce dossier et assure le secrétariat du Conseil national de la mer et des littoraux (CNML).

Au niveau Sud océan Indien, la mission principale du CMUB est l'élaboration d'un **document stratégique de bassin maritime (DSBM)** qui viendra préciser et compléter les orientations de la **stratégie nationale pour la mer et le littoral (SNML)**, au regard des enjeux économiques, sociaux et environnementaux du **bassin maritime Sud océan Indien**. Il peut en outre émettre des recommandations et avis sur tous les sujets relevant de la mer et du littoral.

1) Étapes de la mise en place et textes réglementaires

16 juillet 2009 : présentation par le Président de la République du « Livre bleu » retranscrivant les engagements issus du **Grenelle de la mer**. A noter en particulier pour l'outremer le point 55d : **instaurer pour la partie française de chacun des bassins maritimes transfrontaliers un « conseil maritime ultramarin »** qui serait une instance de concertation.

12 juillet 2010 : loi dite « Grenelle II » créant, à l'échelle de chaque bassin maritime ultramarin, un **conseil maritime ultramarin**.

9 juin 2011 : décret relatif au Conseil national de la mer et des littoraux (CNML), créé par la « loi littoral » du 3 janvier 1986, avec des sièges pour **les collectivités territoriales ultramarines**.

10 décembre 2011 : présentation du « **Livre bleu Sud océan Indien** » à l'occasion des Assises de la mer qui se sont déroulées à Saint-Pierre de La Réunion.

16 février 2012 : décret définissant la « **stratégie nationale pour la mer et le littoral** » (SNML) ayant vocation à coordonner toutes les politiques sectorielles s'exerçant en mer et sur le littoral.

18 janvier 2013 : **installation du CNML et lancement des « Assises de la mer et du littoral »** puis présentation d'un « recueil des travaux nationaux » (CNML 18 juillet 2013)

13 mai 2014 : décret relatif aux **conseils maritimes ultramarins et aux documents stratégiques de bassin maritime (DSBM)**. Les membres sont répartis en 6 collèges.

3 septembre 2015 : **arrêté inter-préfectoral créant le CMUB Sud océan Indien** et fixant la liste des structures le composant, sur la base de celles ayant participé à la rédaction du Livre bleu SOI (modifié par arrêtés inter-préfectoraux des 8 février 2016, 18 octobre 2017 et 24 octobre 2018).

27 octobre 2015 : décret et arrêté ministériels relatifs au CNML.

9 février 2016 : premier arrêté portant désignation des membres du CMUB (mandat de 3 ans)

23 février 2017 : décret d'adoption de la SNML

5 avril 2019 : second arrêté de nomination des membres du CMUB (mandat de 3 ans), modifié 2020 et 2021

25 juillet 2022 : troisième arrêté de nomination des membres du CMUB (mandat de 3 ans en cours)

2) Composition du Conseil maritime ultramarin du bassin Sud océan Indien (CMUB) au 06 octobre 2022

✓ **74 structures** réparties en **6 collèges** :

- | | |
|---|---|
| 1. Services de l'État (9) | 4. Organisations syndicales de salariés (9) |
| 2. Collectivités territoriales et leurs regroupements (9) | 5. Associations et fondations (23) |
| 3. Entreprises présentes dans le bassin (17) | 6. Personnalités qualifiées (7) |

✓ **74 membres** : 9 membres pour le collège État et 65 membres pour les 5 autres collèges, nommés par arrêté inter-préfectoral susvisé.

3) Fonctionnement et actions

- ✓ Installation du CMUB le 10 mars 2016 : **point de départ d'actions pour mise en œuvre de la SNML** dans le bassin Sud océan Indien (SOI).
- ✓ **Représentants du CMUB au collège des élus du CNML**, élu(e)s le 24 août 2022 :
 - Titulaires : - M. Wilfrid BERTILE, élu, président de Commissions Conseil Régional de La Réunion
 - M. Marib HANAFFI, maire d'Acoua (Mayotte)
 - Suppléants : - Mme Maya CESARI, élue du Conseil Régional de La Réunion
 - M. Abdou DAHALANI, Président du CESEM (Mayotte)
- ✓ **Commission dite « du document stratégique de bassin maritime » (Com-DSBM)** chargée de l'élaboration de ce document : constituée par la réunion des collèges État et collectivités territoriales.
- ✓ **Commission permanente (CP)** : 23 membres désignés en plénière.
- ✓ **Consultations du CMUB**
 - ◆ septembre 2016 : projet de stratégie nationale pour la mer et le littoral
 - ◆ septembre 2016 : dossier d'opportunité de l'extension de la Réserve naturelle nationale (RNN) des terres australes et antarctiques françaises (TAF)
 - ◆ novembre 2016 : rétablissement de l'exploitation de la station hydroacoustique HA04 du système de surveillance international (SSI) de l'archipel des îles Crozet dans les Terres australes et antarctiques françaises (TAAF)
 - ◆ mars 2017 : arrêté préfectoral instituant un périmètre de protection autour de la RNN des TAF
 - ◆ août 2017 : schéma régional de développement de l'aquaculture de Mayotte
 - ◆ novembre 2018 : nouveau plan de gestion de la Réserve naturelle nationale des Terres australes françaises
 - ◆ Mars 2020 : création du parc naturel marin de Mayotte
 - ◆ Mai 2021 : Avis SDAGE et PGRI Reunion et Mayotte
 - ◆ Nov. 2021 : Avis CMUB extension de la RNN des TAF
- ✓ **Réunions plénières du CMUB**
 - ◆ **14 décembre 2016** : sujets SNML et « Croissance bleue », programme de travail de la commission du DSBM, nouvelles nominations au CMUB.
 - ◆ **22 novembre 2017** : version provisoire de l'état des lieux du bassin maritime Sud océan Indien
 - ◆ **13 novembre 2018** : approbation de l'état des lieux et présentation des 13 enjeux retenus
 - ◆ **8 octobre 2019** : présentation du projet de DSBM et mandat à la CP pour sa finalisation.
 - ◆ **9 décembre 2020** : finalisation et adoption du DSBM.
 - ◆ **14 mars 2022** : Mise en œuvre du DSBM
 - ◆ **6 octobre 2022** : Installation des membres du CMUB (3eme renouvellement) et SNML2

4) Elaboration du DSBM

- ✓ **4 thèmes de la SNML à traiter** :
 - ◆ protection de l'environnement
 - ◆ prévention des risques et gestion du trait de côte
 - ◆ connaissance, recherche, innovation et éducation-formation
 - ◆ développement durable des activités économiques en lien avec le milieu marin

✓ **Plan du document** :

1. Synthèse de l'état des lieux (*sur la base du document arrêté au 31/12/2018*)
2. De l'état des lieux à la stratégie (*identification de 13 thématiques et vision à l'horizon 2030*)
3. Stratégie pour le bassin maritime Sud océan Indien

Historique des travaux d'élaboration du DSBM :

- ◆ Février à mai 2017 : **réunions de groupes de travail (GT)** sur les 4 thèmes cités supra, par zone géographique (Mayotte, Réunion et TAAF) ;
- ◆ Elaboration par les GT (près de 150 contributeurs) **d'une centaine de fiches** sur différents sujets ;
- ◆ Fin 2017 : **première version (V 0.3) de l'état des lieux du bassin maritime Sud océan Indien** ;
- ◆ Mai 2018 : réunion de la Com-DSBM et V1 de l'état des lieux, **travail sur les enjeux et objectifs** ;
- ◆ Octobre 2018 : **réunion de la commission permanente et V2 de l'état des lieux** ;

- ♦ Janvier 2019 : **V3 de l'état des lieux** (*arrêtée au 31/12/2018*)
- ♦ Avril à décembre 2019 : **mission d'accompagnement** confiée à un groupement de deux bureaux d'études, en particulier organisation d'**ateliers de travail à Mayotte et La Réunion** en juin pour définir des objectifs et un cadre d'actions ;
- ♦ Décembre 2019 : **finalisation du projet** de DSBM et saisine de l'Autorité environnementale (**AE**).
- ♦ Janvier à avril 2020 : Évaluation environnementale et consultations finales.
- ♦ Août à octobre 2020 : Communication vers le public et les collectivités, et suivi de la mise en œuvre du DSBM
- ♦ Décembre 2020 : **avis final** du CMUB en plénière et **arrêté d'adoption** du DSBM (6 ans).
- ♦ Courant 2021 : Suivi et mise en œuvre du DSBM

Perspectives 2022 :

- ✓ Janvier à décembre: **consultations** réglementaires (SAR, SREDII, PGRI..)
- ✓ Mars : **Mise en œuvre** du DSBM (plénière du 14 mars 2022) ;
- ✓ octobre : **Plénière d'installation du Conseil 2022/2024**
- ✓ Dans le courant de l'année : élaboration d'un **plan de communication**